



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 09.09.2014**

### **1. Chasse**

Le ban communal de Michelbach le Haut comprend 3 lots de chasse :

- Lot A 300 ha dont 24 ha de forêt - Adjudicataire principal M. A. Cron
- Lot B 282 ha dont 60 ha de forêt - Adjudicataire principal M. E. La Roche
- 3 lots de chasse réservés – tout propriétaire possédant 25 ha d'un seul tenant a le droit de se réserver un domaine de chasse.

La location de chasse arrivant à échéance, une consultation écrite a été adressée à tous les propriétaires fonciers afin d'obtenir l'abandon du produit de la chasse, à la commune qui s'engage à payer les cotisations obligatoires d'assurance accidents agricole et à entretenir les chemins ruraux et les fossés. 3 délégués communaux siégeront à la Commission communale consultative de la chasse (la 4 C) durant la période du 02.02.2015 au 01.02.2024 ainsi que les 3 représentants nommés par la Chambre d'agriculture et le CNPF. La 4C est habilitée à fixer le prix des baux, qui sera communiqué ultérieurement au conseil municipal.

### **2. Personnel communal**

- Renouvellement du CUI CAE et durée du temps de travail de la maîtresse de maison du périscolaire

Mme C. Kirchhofer est amenée, depuis la rentrée scolaire, à assurer avec Mme S. Rey ATSEM, l'accueil du matin des enfants scolarisés à Michelbach le Haut. Le conseil municipal décide de renouveler son contrat sur une base de 24 heures hebdomadaires.

- Contrat de l'agent communal en CUE CAE

M. le Maire informe le conseil municipal que le contrat de M. M. Rumelhard arrive à échéance des 5 ans au 31.12.2014.

- Agent d'entretien à l'école et au périscolaire

L'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe stagiairisé au 01.01.2014 actuellement en charge de l'entretien des locaux de l'école est en arrêt maladie ininterrompu depuis le 26.03.2014.

Le conseil municipal accepte de proroger les remplacements confiés à l'entreprise AMAC en attendant la décision relative à l'arrêt maladie, du comité médical.

### **3. Assurance statutaire du personnel communal**

Le conseil municipal accepte l'augmentation des taux pour les risques assurés auprès de l'organisme retenu par la CDG68 afin de proroger l'assurance statutaire du personnel communal.

#### **4. Périscolaire**

Afin de simplifier les démarches administratives pour la mise en place de l'accueil du matin, il a été décidé au moment de la rentrée scolaire, de confier la gestion de la demi-heure d'accueil au périscolaire. Le conseil municipal décide de faire un avenant au règlement de fonctionnement destiné aux parents.

#### **5. Indemnité de gestion au comptable du Trésor**

Le conseil municipal décide

- de demander le concours du comptable des Finances publiques de Saint-Louis pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire
- d'accorder l'indemnité de conseil qui sera soumise à la décision du conseil chaque année pour la détermination du montant à verser.

#### **6. Motion de soutien à la Brigade verte**

Le conseil municipal décide de prendre une motion de soutien à la Brigade verte dont le personnel devrait être réparti dans les diverses communes ou EPCI du syndicat à partir du 01.01.2020.

#### **7. Motion relative à l'avenir de la Région Alsace**

Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le gouvernement et suite au vote de l'assemblée nationale le 21.07.2014, le conseil municipal décide de déposer une motion relative à l'avenir de la région Alsace.

#### **8. Rénovation du réseau des Sous-Préfectures en Alsace**

Le conseil municipal est invité par le M. le Sous-Préfet à donner son avis sur la proposition retenue pour le Haut-Rhin, avis purement consultatif.  
Les conseillers y émettent un avis favorable.

#### **9. Règlement intérieur du conseil municipal**

Les conseillers adoptent pour toute la durée du mandat, le règlement dont les différents points sont présentés par M. le Maire :

- fréquence des conseils – convocation du conseil municipal – ordre du jour – secrétaire de séance – tenue des séances – publicité des séances – vote des délibérations – présentation et traitement des questions orales.

#### **10. Urbanisme**

Un avis favorable est émis aux demandes suivantes:

permis de construire

- M. M. Noeppel – extension de l'atelier menuiserie et mur de soutènement agrandissement de la menuiserie à l'arrière de l'atelier existant
- déclarations préalables
- M. J. Schoebelen - création de 3 velux sur la toiture de la maison
- M. R. Boulais - création d'un auvent au-dessus de l'escalier d'entrée de la maison
- M. P. Goffin - installation d'un toit sur la grange partiellement démolie.